

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue mardi 9 janvier 2001 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.**

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Lynn Legault-Niemi, Micheline Lévesque et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Benoit Aumais, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard.

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

**2001-01-01 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'approuver l'ordre du jour en y ajoutant l'approbation des listes des comptes payés, à payer et spéciaux à payer pour le mois de décembre 2000.

ADOPTÉE

**2001-01-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2000 ET DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2000**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 décembre 2000 et de l'assemblée spéciale du 19 décembre 2000, tels que présenté.

ADOPTÉE

**2001-01-03 ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT # 245-23 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 245 ET AMENDEMENTS**

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage, afin de réglementer les résidences bi-génération;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 février 2001 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 12 décembre 2000;

Il est proposé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'adopter le premier projet de règlement # 245-23, modifiant le règlement de zonage # 245 et amendements.

ADOPTÉE

**2001-01-04      ADOPTION DU RÈGLEMENT # 393 – DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET CONTRATS**

Attendu que le Code municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et des contrats;

Attendu que le Conseil municipal considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité, pour assurer son bon fonctionnement, qu'un tel règlement soit adopté;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 12 décembre 2000;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'adopter le règlement # 393, déléguant certains pouvoirs d'autorisation de dépenses et contrats.

ADOPTÉE

**2001-01-05      ADOPTION DU RÈGLEMENT # 394 – AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE PERMETTANT LA CONSTITUTION DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT**

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné lors de l'assemblée régulière du 12 décembre 2000;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'adopter le règlement # 394, concernant l'autorisation de conclure une entente modifiant l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île.

ADOPTÉE

**2001-01-06      QUAI FÉDÉRAL – FINALISATION DES TRAVAUX**

Suite à la réception du consentement du propriétaire riverain de madame Dolorès Carrière Brown et à la demande de Travaux publics et services gouvernementaux Canada;

Il est proposé par la conseillère, Micheline Lévesque, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à utiliser la descente à bateau seulement pour les services d'urgence de la Municipalité.

De plus, la Municipalité confirme que la structure maritime du quai de l'Île-Perrot Sud demeurera accessible au public suite au transfert en faveur de la Municipalité.

ADOPTÉE

**2001-01-7      ENGAGEMENT EMPLOYÉ TEMPORAIRE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES PATINOIRES**

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'engager Mathieu Deschamps, à titre de préposé à l'entretien des patinoires selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

**2001-01-8      MANDAT NOTAIRE – DESCRIPTION DES IMMEUBLES À VENDRE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu de mandater M. Gilles Roy, notaire, à préparer les descriptions des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

**2001-01-9      AUTORISATION POUR ACQUÉRIR LES IMMEUBLES SELON L'ARTICLE 1038 DU CODE MUNICIPAL**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquérir pour et au nom de la Municipalité les immeubles à être vendus pour taxes le 12 avril 2001, pour lesquels il n'y aura pas d'adjudication, le tout selon l'article 1038 du Code municipal.

ADOPTÉE

**2001-01-10     DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES EN VENTE POUR LES TAXES**

Le Conseil municipal prend connaissance du dépôt de la liste des immeubles en vente pour les taxes.

**2001-01-11     BOULEVARD DON-QUICHOTTE – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot subit une croissance démographique à un rythme accéléré et ce, depuis plusieurs années et qu'elle anticipe une augmentation importante de la population à court terme;

Attendu que le ministère des Transports du Québec implantera un feu de circulation à l'intersection du boulevard Don-Quichotte et de la rue Antoine-Hénault au courant de l'année 2001;

Attendu que la principale voie collectrice de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est le boulevard Don-Quichotte;

Attendu que ce boulevard a été conçu pour accueillir 4 voies de circulation et qu'il n'en a que 2 dans sa plus grande partie;

**RÉSOLUTION # 2001-01-11 ... SUITE**

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande au ministère des Transports du Québec de prévoir à court terme les travaux nécessaires pour l'élargissement du boulevard Don-Quichotte à 4 voies et ce, jusqu'au boulevard St-Joseph.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET CORRESPONDANCE**

Les rapports internes et la correspondance seront déposés à l'assemblée du 22 janvier 2001.

**AUTRES SUJETS**

Les listes des comptes payés, à payer et spéciaux à payer pour le mois de décembre 2000 seront adoptées à l'assemblée du 22 janvier 2001.

**2001-01-12      AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'ajourner l'assemblée et ce, à 20h20 heures.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Manon Bernard  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Michel Tartre  
Maire

/vc

\*\*\*\*\*

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de l'assemblée régulière ajournée du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue lundi le 22 janvier 2001 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.**

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Lynn Legault-Niemi, Micheline Lévesque et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Benoit Aumais, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard.

\*\*\*\*\*

**2001-01-13 RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER 2001**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu de rouvrir l'assemblée régulière ajournée du 9 janvier 2001.

ADOPTÉE

**2001-01-14 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**2001-01-15 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2000**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de décembre 2000, au montant de **65,518.41 \$**.

ADOPTÉE

**2001-01-16 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2000**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2000, au montant de **280,835.40 \$**.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET CORRESPONDANCE**

Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire – décembre 2000.

Dépôt du rapport informatif des services communautaires – décembre 2000.

Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay – décembre 2000 et bilan annuel 2000.

Dépôt du rapport des activités mensuelles du Service de Police – décembre 2000.

**2001-01-17      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu de lever l'assemblée à 19h35.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Manon Bernard  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Michel Tartre  
Maire

/vc

\*\*\*\*\*